

Cahier de revendications porté à la direction académique : **une délégation de personnels reçue**

Le mercredi 18 novembre, la direction académique a reçu une délégation de personnels, accompagnée par des représentants du SNUDI-FO et du SNUipp-FSU, venus remettre un premier cahier de revendications remontées des écoles.

Revendication du recrutement massif et immédiat de personnels

Lecture de l'appel de l'Assemblée Générale du 10 novembre a été faite, qui indique que « *Les conditions actuelles ne garantissent ni la sécurité sanitaire des personnels et des élèves, ni l'enseignement auquel ont droit les élèves.* »

C'est pourquoi l'AG exige « *le recrutement massif et immédiat de personnels afin que :*

- *chaque enseignant se retrouve face à un groupe restreint d'élèves, avec tous les cours assurés sans allègement de programmes face à un professeur,*
- *aucun enfant handicapé ne soit abandonné sans AESH,*
- *les directeurs disposent d'une aide administrative et leurs décharges soient effectives,*

- *les moyens de surveillance soient à la hauteur des besoins.*

Il faut mettre fin au naufrage scolaire de quantité d'élèves et que la sécurité sanitaire de tous soit effective. Nous demandons de procéder au recrutement de ces personnels immédiatement, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en les réabondant. »

La délégation a lu les revendications que de nombreuses écoles ont fait remonter, depuis une semaine, mettant en valeur le manque criant de personnels : enseignants, réseau d'aide, AESH... Les réponses sont les suivantes.

41 emplois temps plein de contractuels enseignants débloqués pour une période de trois mois seulement dans les Côtes-d'Armor, très loin des besoins réels

La revendication de recrutement massif pour faire face à la situation scolaire et sanitaire n'est pas satisfaite alors qu'il s'agit d'une nécessité incontournable : seuls 41 ETP, moyens provisoires de remplacement « bornés » de décembre jusqu'aux vacances de février, sont prévus par le rectorat. Il est intolérable que les besoins des écoles n'obtiennent qu'une réponse dérisoire et provisoire, et que nos collègues reçus sur liste complémentaire au concours ne soient pas immédiatement recrutés.

Rien pour les écoles comme Bobital et Plérin le Grand Léjon surchargées à 27 élèves par classe de moyenne.

41 remplaçants, c'est en moyenne 4 remplaçants par circonscription, alors que par exemple celle de Lamballe affichait un déficit de 8 remplaçants la semaine qui a suivi les

vacances d'automne. Comme tous les ans, les besoins vont s'accroître pendant la période hivernale, propice aux maladies, besoins renforcés par la pandémie.

Concernant la demande de recrutement de médecins de prévention, aucune réponse ! Nous ne disposons actuellement pour les Côtes-d'Armor que d'un demi-poste de médecin des personnels pour 9245 salariés (enseignants, AESH, personnel administratif... public-privé) au lieu des 3,5 postes correspondant à l'application du décret de 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail. Les personnels ne disposent donc pas d'une médecine de prévention à la hauteur des besoins. Besoins accrus par la pandémie !

Concernant l'accompagnement des élèves handicapés : rien ! Beaucoup sont privés de l'accompagnant auxquels ils ont droit.

Un scandale dans le scandale : aucun recrutement d'AESH annoncé

Alors que, selon nos estimations, largement plus d'une centaine d'élèves en situation de handicap est abandonnée sans l'accompagnant (AESH) notifié par la maison départementale du handicap (MDPH), la direction académique explique qu'il n'y a pas de budget (avant au mieux février, si la ligne budgétaire est abondée dans le prochain budget) et qu'aucun AESH ne sera recruté tandis que les notifications décidées par la MDPH continuent à arriver à la direction académique.

En effet, contrairement à la revendication de Force Ouvrière d'une place adaptée à la nature et au degré de handicap de l'élève, c'est l'inclusion systématique en classe ordinaire, négation des besoins des élèves, qui est mise en œuvre. La situation dans les classes devient explosive avec l'arrivée toujours grandissante d'enfants « à besoins particuliers » et le refus de la direction académique de faire face à ses obligations.

Alors que la direction académique évalue à 43 ETP le manque d'AESH (information donnée au comité technique du 16 novembre), que la MDPH continue à répondre aux demandes des familles en notifiant de nouveaux accompagnements, que de nombreux AESH personnels vulnérables ou malades ne sont pas remplacés, de très nombreux élèves handicapés resteraient abandonnés. Les parents sont en droit de porter plainte.

La direction académique explique de manière tout à fait cynique cette situation abominable : la MDPH des Côtes-d'Armor prescrirait trop d'accompagnement (comparaison est faite avec l'Ille-et-Vilaine où proportionnellement, moins d'enfants sont reconnus avec handicap), et il y aurait encore trop d'accompagnements individualisés notifiés, ce qui empêche qu'un même accompagnant suive de façon mutualisée 2, 3, 4, 5, 6 ou plus d'enfants.

Au plus grand détriment des élèves handicapés eux-mêmes, des autres élèves de la classe et de l'enseignant qui ne peut plus faire cours dans des conditions correctes, un bras de fer est engagé par la direction académique avec la maison du handicap. Il signifie : arrêtez de répondre aux besoins des élèves handicapés, arrêtez de reconnaître leur handicap !

La direction académique doit répondre aux besoins des élèves en situation de handicap en recrutant autant de personnels AESH que de besoins, besoins notifiés par la MDPH. Ce n'est pas la logique inverse qui doit s'appliquer, ce n'est pas à la MDPH d'adapter ses prescriptions aux moyens de plus en plus dérisoires qui sont octroyés par l'Éducation nationale au nom de l'inclusion systématique. C'est totalement inadmissible !

Plus que jamais, le SNUDI-FO 22 revendique le recrutement massif et immédiat de personnels enseignants, accompagnants, administratifs.

Continuez à faire remonter les cahiers de revendications, venez à nos réunions d'informations syndicales.

Rejoignez le SNUDI-Force Ouvrière des Côtes-d'Armor, un syndicat qui se bat sur les revendications.